

---

## SPECIAL élections municipales 2026

---

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires.

Vous pouvez dès maintenant [vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales](#).

Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie ou en consulat.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site [service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr).

### RAPPEL HORAIRES MAIRIE

***lundi mardi jeudi 9h-12h 14h-17h      vendredi 9h-12h***

***⚠️ sauf le vendredi 6 février nous recevons les personnes ramenant leur dossier d'inscription (uniquement) jusque 17h***

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026**

# **VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES !**



-  **En ligne : jusqu'au 4 février 2026**
-  **En mairie: jusqu'au 6 février 2026**
-  **Vérifiez votre situation électorale**
-  **Pour vous inscrire ou vérifier votre situation : rendez-vous sur le site officiel <https://elections.interieur.gouv.fr> ou à l'accueil de la mairie.**

**mairie de Saint-Guilhem-le-Désert**

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

This email was sent to {{contact.EMAIL}}

You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

